



Vous informer, en proximité

J'ai le plaisir de vous adresser la première lettre "C'est Bon à Savoir", que j'ai voulu proche de vous et de la vie au sein des résidences de Pas-de-Calais habitat. Elle sera un lien nouveau entre nous, une façon simple de vous informer régulièrement et de vous accompagner dans votre quotidien, comme cette fois avec votre nouvel espace locataire et l'utilisation du chèque énergie pour le règlement des charges locatives, si celles-ci incluent du chauffage collectif. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Jean-Louis Cottigny Président de Pas-de-Calais habitat Jean down Cottiguy

C'EST BON À



L'INFO PRATIQUE DES LOCATAIRES

DÉCOUVREZ ET CRÉEZ VOTRE NOUVEL ESPACE LOCATAIRE

Depuis le 5 mars dernier, pour faciliter vos démarches, Pas-de-Calais habitat a mis à votre disposition un nouvel espace personnel en ligne, accessible depuis notre site internet: www.pasdecalais-habitat.fr II donne accès à un grand nombre de services:

- · Consulter votre compte locataire
- Télécharger votre avis d'échéance
- Obtenir un relevé de compte
- Mettre en place un prélèvement automatique
- Payer votre loyer par carte bancaire de manière sécurisée
- · Solliciter une demande technique

Connectez-vous sur www.pasdecalais-habitat.fr → rubrique Espace locataire

Cliquez sur : **Créez votre espace locataire.**

Attention: vous devez créer un nouveau compte même si vous en possédiez déjà un. Vous ne pourrez pas vous connecter avec vos anciens identifiants/mot de passe.



L'application mobile est disponible sur les stores





LE CHÈQUE ÉNERGIE, UN NOUVEAU MODE DE PAIEMENT DE VOS CHARGES LOCATIVES

Les chèques énergie ont été envoyés tout au long du mois d'avril. Si vous êtes éligible, vous l'avez reçu automatiquement par courrier, à la dernière adresse indiquée à l'administration fiscale.

Comprise entre 68 et 277 € selon les revenus et la composition familiale, cette aide permet de payer les factures d'énergie (gaz, électricité, fioul...).

Grande nouveauté 2024 : si vous êtes bénéficiaire du chèque énergie et que votre résidence est chauffée collectivement, vous pouvez utiliser la somme perçue pour régler vos charges locatives. Pour cela, rien de plus simple : venez déposer votre chèque dans votre agence Pas-de-Calais habitat.

Pour rappel, le chèque énergie 2024 est utilisable jusqu'au 31 mars 2025.



#1 JUIN 2024 DES LOCATAIRES SONT
SATISFAITS DE
PAS-DE-CALAIS HABITAT*

*Enquête menée par l'Union Régionale pour l'Habitat des
Hauts-de-France auprès de 2 400 locataires de Pas-de-Calais habitat

Flashez ce
QR-Code pour
en savoir plus



www.pasdecalais-habitat.fr









ARQUES, LA RÉSIDENCE LA GARENNE FAIT PEAU NEUVE

À Arques, les travaux de réhabilitation de la résidence la Garenne et de ses 18 appartements sont aujourd'hui terminés.

Afin d'améliorer le confort des habitants et les performances thermiques du bâtiment, nous avons isolé les façades et les combles, rénové les toitures-terrasses, les terrasses privatives et les toitures en tuiles.

L'étiquette énergie de la résidence passe ainsi de G à D.

Les jardinières ont été remplacées par des garde-corps métalliques et un enclos extérieur a été créé pour les conteneurs à ordures ménagères.

Le hall d'entrée a aussi bénéficié d'une rénovation complète comprenant le remplacement des portes et des boîtes aux lettres, la pose d'un système d'interphonie et la remise en peinture des murs et plafonds.

Dans les logements, afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur, le système de ventilation a été revu, les équipements sanitaires ont été remplacés, le réseau électrique a lui aussi été rénové. Le chauffage est à présent optimisé grâce à de nouveaux radiateurs à chaleur douce.

Pour valoriser les espaces verts, des travaux d'aménagement paysager ont été entrepris : plantations et création de parterres fleuris, nettoyage des massifs, installation de bancs, offrent aux locataires un environnement agréable. De plus, pour faciliter la circulation intérieure des véhicules et préserver les pelouses, des murets en gabions ont été posés.

Enfin en ce qui concerne les maisons individuelles, les cheminements piétons seront également repris.

Cette opération de réhabilitation représente un investissement de 1 165 079 €, soit 92 500 € au logement. Ces travaux ont bénéficié d'une subvention de 180 000 € dans le cadre du Plan de Relance 2022 et de 90 000 € de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.





Jeanne-Marie, est locataire au n°10 : "Après les travaux, ma facture d'électricité mensuelle est passée de 140 € à 98 € : je vois la différence !"

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE À LONGUENESSE

Pas-de-Calais habitat interviendra cette année dans les quartiers de Longuenesse pour réaliser des travaux d'amélioration du cadre de vie.

Dans le quartier Fort-Maillebois, des chantiers d'insertion et de remise en état de logements seront menés.

D'autres actions sont programmées comme la mise à disposition de locaux associatifs.

Nous vous informerons au fur et à mesure de l'avancée des différents chantiers.

VOTRE AGENCE

Entrée 1, Résidence Les Merles, Apt 1, Fort-Maillebois à Longuenesse

Pas-de-Calais habitat compte désormais 31 agences et 10 points de contact proches de chez vous. Au sein des agences, les responsables d'agence, conseillères logement et conseillères sociales vous reçoivent, avec ou sans rendez-vous.

Horaires d'ouverture:

- Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Mardi de 14h à 18h
- Mercredi de 13h30 à 15h30
- Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Vendredi de 13h30 à 15h30



Votre responsable d'agence :Nicolas Magrit

Avec l'équipe de proximité, il est le garant de la qualité de service et vous apporte des réponses adaptées aux questions concernant le quartier, la résidence, votre logement.

Vos conseillers logement Florence Lecap et Rémi Deboom vous reçoivent sur rendez-vous à l'agence.

Ils vous accompagnent tout au long de votre parcours locatif, depuis la demande initiale jusqu'à l'entrée dans votre nouveau logement.

Votre conseillère sociale Aline Barbenson vous reçoit pour les communes Longuenesse, Saint-Omer, Saint-Martin-lez-Tatinghem sur rendez-vous à l'agence.

Votre conseillère sociale Sabine Boulinguez vous reçoit pour la commune d'Arques sur rendez-vous à l'agence.

Elle vous accompagne en cas de difficultés de paiement du loyer, vous conseille et vous oriente, si besoin, vers les structures partenaires adaptées.

Pour prendre rendez-vous avec votre responsable d'agence, votre conseiller(e) logement ou votre conseillère sociale : © 03 21 62 62 62

Pour vos demandes d'intervention technique relatives au contrat multiservices dont vous bénéficiez pour votre logement:





03 21 21 93 10 monlogista.fr